



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : M. T. DARPHIN ; M. P. PERSIGNY ; Mme C. SOLDATI ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; Mme M. KAISER ; M. F. LESCURE ; Mme A. LALLEMAND ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; M. J-P. LATOUCHE ; Mme B. DECLAS ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. M. CUCHE ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. S. DALOZ ; M. A. AUFFRET ; M. D. ORRY ; Mme D. LETOUZEY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU ; M. A. DELEGUE.

Excusés : M. O. BURDIN procuration à Mme S. NAIGEON ; M. G. LE BOURVA procuration à M. T. DARPHIN.

### **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

### **Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 26 octobre et 12 novembre 2015.**

Les procès-verbaux des Conseils municipaux des 26 octobre et 12 novembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Christine SOLDATI, adjointe à la culture, présente le film du camp américain afin de préparer la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale 1914/1918, les américains étant arrivés en octobre 1917.

### **Marchés publics**

- 1. Renouvellement des contrats de délégation de service public assainissement**
- 2. Renouvellement des contrats de délégation de service public eau potable**

Monsieur POILLOT, gérant de la société SPEE (service public eau énergie), présente le montage du dossier d'appel d'offres.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si, concernant les 4% de pertes linéaires, il est possible de les atteindre avant les 9 années annoncées.

Monsieur POILLOT lui répond que cela est difficile.

Denis ORRY demande si le problème est d'ordre technique.

Monsieur POILLOT répond que rechercher des petites fuites sur des vieux réseaux est très difficile car il y en a beaucoup et le surcoût pour obtenir des résultats serait dans ce cas élevé.

Denis ORRY dit qu'il est dommage que la performance soit atteinte sur la fin du contrat.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, dit qu'il aurait fallu fixer des paliers à atteindre.

Monsieur POILLOT explique que cela est techniquement difficile car il faut que la qualité soit meilleure que maintenant et les efforts seront à poursuivre.

Thierry DARPHIN, Maire, ajoute qu'il avait également eu la même réflexion que Denis ORRY et qu'il lui a été répondu que cela était complexe du fait du réseau performant et que les petites fuites sont difficiles à détecter. Par ailleurs, casser la route et réparer a un coût.

Antoine DELEGUE demande ce que se passerait si au bout des 9 ans la qualité attendue n'était pas atteinte.

Monsieur POILLOT répond qu'il y aurait des pénalités financières et que le contrat ne sera pas renouvelé.

Stephen DALOZ, conseiller municipal, note que le règlement stipule 30 contrôles par an et que ce chiffre lui paraît être très faible.

Monsieur POILLOT lui répond que compte tenu des données actuelles, sur 9 ans cela paraît suffisant. Il ajoute que les collectivités peuvent demander des contrôles supplémentaires.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, demande si le dispositif est contractuel.

Monsieur POILLOT lui répond par la négative.

Thierry DARPHIN explique que ce dispositif était auparavant inexistant. Les vieilles installations sont essentiellement concernées.

Stephen DALOZ ajoute que la loi NOTRE oblige les communautés de communes à reprendre la gestion de l'eau d'ici à 2020 et demande si le contrat prévoit cela.

Le Maire déclare que pour avoir un prestataire avec des projections, il est nécessaire de s'engager pour une durée correcte. Si la durée est inférieure, les facteurs de risques et le prix sont plus importants.

L'objectif est de maintenir le prix de l'eau à un niveau correct et de se rendre compte de la valeur de l'eau. La relation s'est bien passée avec la SAUR, la confiance avec son délégataire est importante.

Il est primordial d'optimiser la sécurisation au niveau de la station de pompage.

En réponse à la question de Monsieur DALOZ, Monsieur POILLOT dit que le contrat va à son terme au nom de la COVATI car le contrat sera transféré à la COVATI.

Le Conseil municipal, avec 26 voix « pour » et une voix « contre », celle de Stephen DALOZ, approuve la proposition de contrat de délégation de service public relative à l'assainissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de contrat de délégation de service public relative à l'eau potable.

## **Urbanisme**

### **3. Droit de préemption urbain**

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

## **Domaine et patrimoine**

### **4. Avenant à la convention de mise à disposition d'un îlot en zone industrielle - modification du loyer**

La délibération est présentée par Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique, à l'emploi et aux commerces.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande dans quel cadre l'îlot peut être utilisé.

Jean-François BRIGAND explique qu'il faut comprendre « utilisable ».

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances ajoute que dans la convention initiale le terme est plus précis et que l'avenant ne modifie pas les conditions signées auparavant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de tarif proposée.

### **5. Conventions avec le CKCBI et l'AMC Issois pour la mise à disposition de terrains**

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, déclare qu'au nom d'Agir Ensemble il donnera par écrit leur proposition de modification de l'article 4 des conventions. Ils demandent un aménagement de la convention selon leurs remarques.

Le Maire souligne que le club de Kart a été contacté par écrit dès le début du mandat pour l'évacuation des pneus. Le club en a enlevés plusieurs. Les pneus de camions ne sont pas repris par la déchetterie comme les pneus de voiture, le coût est donc très élevé. Le club a fait retirer des carcasses de voiture et de l'huile de vidange. L'association pensait que ce serait plus rapide.

Les pneus ont été enlevés petit à petit pour installer des rails. L'argent de leur trésorerie a servi à ces rails et le club est désormais limité pour enlever les pneus restants.

Denis ORRY préconise qu'un planning soit mis en place.

Le Maire répond que cela a déjà été fait.

Denis ORRY ajoute que les efforts ont été faits mais qu'il reste encore beaucoup à faire. Il montre des photos.

Le Maire propose de voter la délibération en l'état même si des avenants seront à faire par la suite car il n'y avait pas pour le moment de convention en place.

Il déclare qu'il prend acte des remarques d'Agir Ensemble et qu'il en fera part aux clubs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets de conventions avec le CKCBI et l'AMCI

## **Personnel**

### **6. Critères d'appréciations de l'entretien professionnel**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les critères proposés pour l'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel mis en œuvre à compter de 2015.

### **7. Modification du tableau des effectifs – service espaces verts**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création et la suppression des postes proposés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **8. Rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés.

### **9. IFCE élections régionales 2015**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de l'IFCE pour les opérations électorales régionales des 6 et 13 décembre 2015.

## **Institutions et vie politique**

### **10. Remboursement des frais liés à la signature de la convention TEPCV à Paris**

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, déclare qu'elle votera « contre » car le Maire perçoit des indemnités.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication et des questions relatives à la sécurité, dit que cette délibération a pour but la transparence contrairement à ce qui était fait auparavant.

Sylvie CHAUVINEAU répond qu'il faut passer outre par rapport à nos concitoyens qui sont lassés que l'on se serve du bien public pour dilapider.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, précise que ce ne serait pas transparent si ces dépenses étaient directement prises en charge par la Mairie. Elle précise qu'elle peut sortir un bilan.

Sylvie CHAUVINEAU demande s'il y a une exception qui confirme la règle. Elle pense que ce serait mieux que cela change.

Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique, ajoute qu'une indemnité n'est pas un salaire.

Sylvie CHAUVINEAU demande alors à quoi sert une indemnité.

Aline LALLEMAND lui répond qu'une indemnité sert à compenser une perte de salaire dû à la diminution du temps de travail pour se rendre à la mairie.

Sylvie CHAUVINEAU dit qu'il faut que cela change, les politiques sont impopulaires comme l'ont montrées les précédentes élections.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 22 voix « pour », 3 abstentions, celles de Gilles PASSEREAU, Denis ORRY et Antoine DELEGUE et 2 voix « contre » celles de Sylvie CHAUVINEAU et Dominique LETOUZEY, approuve le remboursement des dépenses engagées à l'occasion de la signature de la convention « Territoire à Energie Positive ».

### **11. Modification des statuts de la COVATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Covati.

### **12. Avis sur le schéma de mutualisation 2015-2020**

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, déclare que le groupe Agir Ensemble émet les mêmes réserves. Les membres du groupe auraient apprécié que le schéma soit plus ambitieux entre autre avec la mention d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

La démarche sur le fond est bonne et nécessaire, mais ils s'abstiendront de voter cette version en attente d'un schéma définitif.

Le Maire approuve en précisant qu'il est demandé une feuille de route avec plus de détails et d'ambition.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, dit que si personne ne s'abstient, il n'y aura pas de débat au Conseil communautaire.

Le Maire répond qu'une intervention des élus d'Is-sur-Tille est prévue.

Le Conseil municipal, avec 22 voix « pour » et 5 abstentions, celles de Gilles PASSEREAU, Sylvie CHAUVINEAU, Denis ORRY, Dominique LETOUZEY et Antoine DELEGUE, émet un avis favorable sous réserve que soit présenté avant le 30 juin 2016 un document plus abouti et plus ambitieux conforme aux objectifs du projet de territoire.

### **13. SDCI : création d'un syndicat unique pour la compétence électricité**

La délibération est présentée par Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et aux réseaux divers.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, demande quelle est la position du Préfet car il a l'impression que le Préfet propose quelque chose de moins rationnel.

Fabrice LESCURE répond qu'effectivement l'objectif du Préfet est de dissoudre les syndicats.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO.

## **Finances**

### **14. Décision modificative n°3**

La délibération est présentée par Aline LALLEMAND, adjointe aux finances.

Le Conseil municipal, avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre », celles de Gilles PASSEREAU, Sylvie CHAUVINEAU, Denis ORRY, Dominique LETOUZEY et Antoine DELEGUE, décide les ouvertures et les réductions proposées.

### **15. Tarifs 2016**

La délibération est présentée par Aline LALLEMAND, adjointe aux finances.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, constate que la grille a peu changé.

Il souhaite néanmoins que soit écrit que la charte des associations prévaut sur la grille tarifaire, comme cela a déjà été dit l'an dernier.

Le Maire, Thierry DARPHIN, répond que cela sera ajouté.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande si l'arrêt de la régie photocopie pour les administrés remet en cause la facilité de faire des copies pour les associations.

Le Maire répond que cela n'a rien à voir.

Le Conseil municipal, avec 26 voix « pour » et 1 abstention, celle de Marc CUCHE, approuve les tarifs de l'année 2016.

### **16. Plan de financement travaux mairie**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement des travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie.

### **17. Versement d'un don à l'AFM**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un don de 100 € au profit de l'AFM.

### **18. Fonds de concours SICECO – annule et remplace la délibération n°13 du 22/09/2015**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande au SICECO la réalisation des travaux.

## **Environnement**

### **19. Convention avec la commune de Marcilly-sur-Tille pour le transit des eaux usées**

### **20. Convention avec la commune de Marcilly-sur-Tille pour la fourniture d'eau potable**

Les délibérations sont présentées par Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie, aux espaces publics et aux réseaux divers.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande pourquoi l'article 3 emploie le terme « industrielle ».

Fabrice LESCURE répond qu'il s'agit des eaux qui obligerait à faire un autre type de traitement pour une usine. Il y a le cas de l'usine SEB qui gère leurs eaux en amont, il n'y a donc pas de souci de traitement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention ayant pour objet le transit des eaux usées de certaines habitations de la commune d'Is-sur-Tille dans le réseau de collecte de la commune de Marcilly-sur-Tille.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention pour la fourniture d'eau potable pour l'alimentation des habitations des rues Ste Marie et Venarde sises sur le territoire de Marcilly-sur-Tille.

### **Informations**

21 décembre 2015 : Conseil communautaire à Marsannay-le-Bois.

8 janvier 2016 : vœux du Maire à la salle des Capucins à 19h30.

22 janvier 2016 : vœux des conseillers départementaux.

### **Questions**

Denis ORRY, conseiller municipal, informe qu'il est passé à proximité du stade du Réveil et qu'il a constaté que l'éclairage était en marche à 15h30.

Marc CUCHE, conseiller municipal, répond que cela est dû au brouillard.

Denis ORRY ajoute que le brouillard était levé.

Alain AUFFRET, conseiller municipal, dit qu'il se peut que se soit allumé pendant 1 heure à 1 heure et demi avant, pour la chauffe, et encore le temps de chauffe de l'éclairage du stade est contrôlé deux fois par an.

Le Maire, Thierry DARPHIN, déclare que ce sont les arbitres qui décident de l'éclairage sinon, il y a des pénalités pour le club.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, dit que les idées de la majorité sont peut-être gagnantes localement mais elle n'est pas d'accord sur les moyens employés.

Elle trouve contestable que le courrier des élus soit déposé dans les boîtes aux lettres, de même le fait de transporter les personnes âgées pour qu'elles viennent voter.

Le Maire dit que cela est de la diffamation.

Sylvie CHAUVINEAU déclare qu'on lui en a parlé mais qu'elle est tenue au secret médical.

Le Maire confirme qu'il a signé un courrier de soutien à titre personnel.

Sylvie CHAUVINEAU regrette que la mention « courrier des élus » figure sur cette lettre.

Le secrétaire de séance,  
Sabine NAIGEON